

Sujet : EVREUX - PC 027 229 23 F0023

De : FAJON Philippe (par AdER) <philippe.fajon@culture.gouv.fr>

Date : 24/04/2023 15:44

Bonjour madame De Coligny,

Je vous confirme que le projet d'installation photovoltaïque à Evreux, suite au dépôt de la saisine en objet, ne sera pas suivie de prescription particulière au titre de l'archéologie préventive, à l'instar de son dossier de demande initiale F0010.

En effet, les parcelles en question ont déjà été traité dans le cadre des diagnostic préalable à la création de la ZAC de Cambolle au début des années 2000.

Cordialement

Philippe FAJON

Ingénieur de recherche

DRAC Normandie – Service régional de l'archéologie